René Parodi, le martyr de la résistance judiciaire

Jean-Paul Jean
Président de chambre honoraire à la Cour de cassation, vice-président de l'AFHJ

Le 15 avril 1942, à 6 heures 20, René Parodi est découvert mort dans la cellule 113 du quartier allemand de la prison de Fresnes. Le médecin militaire allemand affirme que le décès est dû à la pendaison au vasistas de sa cellule à l'aide de ses sous-vêtements et relève deux petites blessures à la paume de la main. L'interne français Lacas constate seulement que « *le décès serait dû à la pendaison* ». Le docteur René Louis, médecin requis par le commissaire de police chargé de l'enquête, établit un rapport médico-légal dans lequel il relève aussi les deux coupures, chacune sur une main, face dorsale cette fois, au niveau de l'extrémité du premier métacarpien droit. Le cou porte une trace ecchymotique très nette de deux centimètres de large, établissant la mort par pendaison. Aucune autre plaie suspecte n'est visible sur le corps [1].

Face à ses bourreaux

Dans son rapport au garde des Sceaux, Maurice Gabolde, procureur de la République de la Seine [2], qui s'est rendu sur place, relate les circonstances de la mort de son substitut, détenu par les autorités allemandes sous l'inculpation d'espionnage. M. Meurillon, greffier comptable de la prison, a été prévenu à 9 heures par le sous-officier allemand Moelter que René Parodi avait été trouvé pendu au vasistas de sa cellule et que des soins médicaux (tractions rythmiques et piqûres d'adrénaline) lui avaient été donnés par le personnel médical allemand. M. Meurillon a vu René Parodi allongé sur le lit de la cellule portant au cou la marque de la strangulation. Il estime que les deux coupures à la face externe des mains ont vraisemblablement été causées par le bris de la vitre du vasistas de la cellule, afin de nouer le caleçon qui a servi à la pendaison. La famille a obtenu l'autorisation de prendre possession du corps et elle procède à son enterrement au cimetière du Père-Lachaise.

René Parodi avait été arrêté le 6 février à son domicile par la Gestapo. Maurice Gabolde avait immédiatement informé sa hiérarchie de l'arrestation de son substitut. Il l'avait apprise par Mme Parodi qui lui avait déclaré n'avoir aucun

1. Dossier personnel (BB 3453) et archives familiales.

2. Maurice Gabolde (1891-1972), rédacteur de l'article 10 prévoyant la rétroactivité de la loi du 14 août 1941 instaurant la section spéciale de la cour d'appel de Paris, sera le garde des Sceaux du maréchal Pétain du 26 mars 1943 au 17 août 1944, puis le suivra à Sigmaringen, avant d'être condamné à mort par contumace à la Libération. Il finit sa vie dans l'Espagne du maréchal Franco.

élément pouvant en comprendre la raison. Gabolde mentait par omission, car il ne précisait pas que, le jour même, dans l'après-midi, son substitut était venu le voir pour l'informer que deux policiers allemands en civil s'étaient présentés à quatorze heures à son domicile du boulevard Raspail et avaient procédé à une perquisition. Ils avaient fait savoir à son épouse qu'ils reviendraient le soir pour entendre son mari. Jeanne Parodi s'était alors précipitée au Palais de justice et lui avait fait passer un billet à l'audience de la 13e chambre correctionnelle où il tenait le siège du ministère public.

René Parodi avait quitté l'audience, s'était entretenu avec sa femme, puis était allé expliquer la situation à son procureur, qui ignorait tout de ses activités clandestines. Gabolde lui avait indiqué qu'un magistrat ne pouvait se soustraire à ses obligations. René Parodi s'était alors adressé à un collègue qui lui avait donné le même conseil, puisqu'il n'avait rien à se reprocher. Il ne savait sans doute pas que le même jour, les Allemands s'étaient présentés au domicile de son camarade de Résistance Christian Pineau, lui aussi absent, mais qui choisit dès ce moment la clandestinité [3].

René Parodi refuse alors de prendre la fuite, estimant que son devoir de magistrat le lui interdit, et pour ne pas exposer sa famille à des représailles. Il revient chez lui, détruit ou cache ce qui peut l'être, puis il attend avec sa femme l'arrivée des policiers allemands. Incarcéré à la maison d'arrêt de la Santé, puis à Fresnes à partir du 12 février, il y est torturé, jusqu'à sa mort le 15 avril. René Parodi n'a pas parlé, la preuve en est qu'aucun membre de son réseau n'a été inquiété [4].

La famille et ses amis résistants ont toujours contesté l'hypothèse du suicide de René Parodi, « *chrétien trop fervent pour qu'une telle fin fût vraisemblable* [5] », d'autant plus que plusieurs éléments peuvent objectivement infirmer cette hypothèse. Une enquête de police judiciaire, effectuée début 1945 par l'inspecteur Rigourd pour la brigade criminelle, a permis d'entendre plusieurs témoins [6]. Armand Sautreau, détenu affecté à la prison-infirmerie de Fresnes jusqu'à la Libération a vu, avec le docteur Diamant-Berger [7], le corps de René Parodi. Ils savent qu'au lieu d'apporter directement le corps à la morgue, comme ils le faisaient d'habitude, les Allemands l'avaient fait déposer dans une cellule spécialement préparée, en demandant le secret sur l'opération. Les deux Français ont constaté des plaies saignantes sur la face interne et externe de chaque main, ainsi qu'au cou et aux pieds. Selon Sautreau, le docteur Diamant-Berger avait estimé que Parodi ne s'était pas pendu car les traces de strangulation n'étaient visibles que sur la partie antérieure du cou et

3. Eléments reconstitués notamment d'après le texte de l'hommage à René Parodi rendu par Christian Pineau le 24 juin 1964. C'est dans son appartement de la rue de Verneuil qu'était édité le bulletin hebdomadaire *Libération*.

4. Témoignages de Christian Pineau et Maurice Rolland, archives familiales.

5. Christian Pineau, *Ibid.*

6. Rapport du 24 mars 1945. Je remercie Claude Parodi de m'avoir donné accès aux documents personnels que qui étaient en possession de sa famille, ainsi qu'aux pièces judiciaires qui lui avaient été remises par Charles Zambeaux, magistrat résistant, directeur du cabinet du garde des Sceaux à la Libération.

7. Le docteur Lucien Diamant-Berger a été déporté en Allemagne peu de temps après. Il a publié après-guerre *Prisons tragiques, prisons comiques, prisons grivoises* (Paris, Raoul Solar, 1947). Sa fille Odile, elle aussi médecin, créera au début des années quatre-vingt le premier service des urgences médico-judiciaires à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, avec l'appui du substitut Laurent Davenas, fils du magistrat résistant Fernand Davenas.

auraient été causées par une cordelette, tandis que les blessures aux mains et aux pieds pouvaient provenir de gros clous ou de brûlures. Henri Large, responsable de l'entretien à Fresnes, qui passait souvent à côté des bureaux où se déroulaient les interrogatoires menés par les Allemands, a entendu un détenu torturé par l'adjudant Moelter [8] peu de temps avant, faits confirmés par d'autres détenus. Le chef de la brigade criminelle avait conclu au suicide par pendaison après torture, en s'appuyant notamment sur la déposition du docteur Louis reprenant les termes du constat qu'il avait rédigé à l'époque.

Alexandre Parodi, frère aîné de René, était venu à la morgue de la prison-infirmerie de Fresnes, accompagné de son amie médecin Henriette Noufflard [9]. Ils ont, eux aussi, vu le corps avant sa mise en bière et ont toujours contesté l'hypothèse de la mort par pendaison.

René Parodi a reçu à titre posthume, le 20 novembre 1944, la croix de la Libération, et a été cité à l'ordre de la Nation le 13 janvier 1947. La famille Parodi, avec son frère Alexandre, peut ainsi s'enorgueillir de compter parmi ses membres deux compagnons de la Libération [10].

Un magistrat humaniste

Rien ne disposait à un destin aussi tragique ce magistrat né le 8 février 1904, « *élevé, comme tous ceux qui portent son nom, dans le culte de l'honneur et des valeurs* [11] ». Son père, philosophe, poète, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement secondaire, est un homme de principes. Ainsi, membre du jury du concours général, il reconnaît l'écriture de son fils qui va sans doute devenir le lauréat et vote contre, ce qui fera de l'autre postulant l'heureux bénéficiaire. Après des études de lettres, « *ce grand garçon enthousiaste qui entraînait chacun dans son sillage* [12] », passionné de poésie, suit des études de droit, comme son frère aîné. René Parodi entre dans la magistrature en 1929 et occupe plusieurs postes de substitut du procureur à Montargis, Châlons-sur-Marne, Reims, puis Versailles et Paris.

8. Il précise que Moelter, âgé d'environ 35 ans, connu parmi les prisonniers pour être un des bourreaux de la prison de Fresnes, s'était enfui le 18 août 1944, juste avant l'arrivée des Alliés.

9. Alors interne dans le service de Robert Debré.

10. Maître des requêtes au Conseil d'État, directeur général du Travail et de la Main-d''œuvre, Alexandre Parodi est révoqué par Vichy dès octobre 1940 et retourne au Conseil d'État, alors installé dans le Puy-de-Dôme. Il entre dans la Résistance et, à partir de 1942, avec François de Menthon, Paul Bastid et Robert Lacoste, fonde le Comité général d'Étude (CGE), qui conçoit les réformes judiciaires à prévoir à la Libération. Dès l'été 1943, il passe dans la clandestinité et devient, en mars 1944, le chef de l''administration clandestine chargé de mettre en place les futurs cadres de la Libération. En août 1944, Alexandre Parodi est élevé au rang de ministre au moment où débute l'insurrection dans la capitale. Le 17 août, il place la résistance parisienne sous les ordres du colonel Rol-Tanguy, puis met en place les responsables de la nouvelle Administration, avant d'accueillir, le 25, le général de Gaulle qui le nomme compagnon de la Libération. Ministre du Travail et de la Sécurité sociale jusqu'en novembre 1945, il entame ensuite une carrière diplomatique, avant de succéder à René Cassin comme vice-président du Conseil d'État.

11. Propos de son ami d'enfance et résistant du réseau Libération-Nord, le journaliste Jean Texier, dans *Paris-Normandie*, 20 avril 1952.

12. Selon Maurice Rolland, le grand magistrat résistant, qui fit une partie de ses études en sa compagnie et dont il resta toujours très proche. Voir J.-P. Jean, « Le rôle de Maurice Rolland (1904-1988) et de l'Inspection des services judiciaires à la Libération » (« Histoire de la justice », nº 18, 2008, p. 133-14).

Le reconnaissant pour un professionnel de grande qualité, ses supérieurs hiérarchiques relèvent « *sa rigueur intellectuelle et un inflexible attachement aux principes* », ou encore, lors de ses réquisitions pénales, « *son caractère enclin à la juste répression* », n'hésitant pas « *quand il le croit,* à *demander aux juges la bienveillance et faire la part de la faiblesse humaine passagère* ». Dans le langage codé de la magistrature, ces expressions marquent une personnalité sortant de l'ordinaire des substituts, qui s'interdit les facilités quotidiennes de la répression. Ses principes s'affirment aussi envers ses collègues. S'il forme un recours pour sa non-inscription à un tableau d'avancement, ou sollicite une mutation en 1936, il dit tout aussitôt qu'il s'effacerait si son ami Maurice Rolland était candidat.

Depuis toujours, en plus de son métier, René Parodi s'occupe d'« *œuvres* » et de « *relèvement* » en faveur de mineurs délinquants. Il a fondé à Reims la première maison de l'Enfance, qui accueille des jeunes suivis par la justice. À Paris, il assure les lourdes fonctions de secrétaire général de La Tutélaire, association qui prend en charge les mineurs qu'on nomme alors *l'*« *enfance coupable* ». Son épouse, née Jeanne Tissot, agrégée de chimie, est professeur de lycée. Ils ont deux enfants, Olivier, né 1933, et Claude, né en 1935, lorsque René Parodi s'engage, dès la déclaration de guerre, et demande à servir au front.

Résistant de la première heure

Dès l'été 1940, il se déclare gaulliste. En octobre 1940, revenu substitut à Versailles, il regroupe quelques amis avec lesquels il distribue des tracts et le journal *Résistance* après avoir mis ses enfants à l'abri en zone libre car son domicile est aussi devenu un lieu dangereux.

> « *Engagé dans une résistance active très tôt après l'armistice, avec la générosité qu'il mettait en toute chose, aidé par sa femme, il avait, comme elle, pleinement accepté ce risque. Pour le prendre plus librement, ils avaient laissé leurs deux petits garçons à* [leur tante] *Paulette. Dînant chez eux quelques semaines avant son arrestation, et y trouvant des tracts mal dissimulés, j'avais remarqué : "Tu vas te faire fusiller!" À quoi il avait répondu : "C'est possible! C'est ce qu'il faut faire maintenant"* [13]. »

Un de ses collègues de Versailles raconte comment, alors qu'il assurait la liaison entre le parquet et la Kommandantur, il s'est retrouvé dans l'antichambre de l'officier allemand avec un dossier dans lequel il s'est rendu compte au dernier moment que figurait un tract oublié par René Parodi [14].

Nommé à Paris en juin 1941, Parodi retrouve son ami Maurice Rolland dans la section du parquet qui requiert devant la 13e chambre correctionnelle et ils animent ensemble la résistance au sein du Palais, avec notamment l'avocat Joë Nordmann. Il s'engage dans l'action directe au sein du mouvement Libération-

13. Témoignage écrit, documents privés de la famille Parodi.
14. Fonds Maurice Rolland (AP 490).

Nord avec Christian Pineau. Il participe à des opérations telles que le coulage de péniches, pour embouteiller le canal de l'Yonne et ainsi empêcher le transport de sous-marins allemands en Méditerranée, à des destructions à l'explosif en région parisienne, ou encore à l'organisation de la manifestation patriotique des étudiants du 11 novembre 1941. Il est aussi un agent de renseignements dont la transmission d'informations a contribué au bombardement du cuirassier *Gneisenau* dans la rade de Brest et de l'état-major allemand en forêt de Compiègne.

Son épouse, Jeanne Parodi, est parfaitement au courant de ses activités clandestines quand les agents de la Gestapo l'interrogent, tout comme lorsqu'elle va voir le procureur Gabolde, puis le procureur général Cavarroc afin qu'ils interviennent auprès des Allemands pour le faire libérer. Elle fait le choix d'attendre le retour des Allemands avec lui et prend donc le risque d'être immédiatement arrêtée. Après la mort de son mari, elle ne supporte plus de rester dans l'appartement parisien et obtient sa mutation pour Toulouse. À la Libération, elle est nommée membre de la Commission centrale d'épuration de la magistrature (CCEM), au sein de laquelle elle sera souvent en conflit avec le président Mornet [15].

Le 17 avril 1942, au début de l'audience publique de la 13e chambre correctionnelle, Maurice Rolland se lève et salue la mémoire de son compagnon enterré le matin même au Père-Lachaise. Il loue « *la droiture de son caractère, l'esprit brûlant comme une flamme qui avait une âme d'apôtre, qui ne connaissait la tâche de magistrat que comme une occasion de faire un peu de bien* ».

Après-guerre, René Parodi deviendra « le martyr » de la résistance judiciaire [16] et servira de caution morale quand, lors des procès de la Libération, on conteste à la magistrature sa légitimité à juger après avoir servi sous Vichy. Ainsi, Marcel Reboul, commissaire du Gouvernement, lors du procès Brasillach, le 19 janvier 1945, énonçait :

> *« Le sacrifice d'un Parodi, le sacrifice de cet avocat général qui a craché son sang dans la baignoire immonde de la Gestapo, le sacrifice de dizaine d'autres, la résistance obstinée de centaines d'autres travaillant obscurément à leur poste, nous ont placés trop haut pour que la magistrature, fière d'un patriotisme qui n'a pas fléchi, ait perdu le droit de déléguer un représentant face à vous pour demander votre châtiment [17]. »*

Aujourd'hui, le souvenir de René Parodi n'est évoqué que par une modeste plaque commémorative devant la 13e chambre correctionnelle du Palais de justice de Paris, dans le péristyle qui porte désormais son nom [18]. Son fils Claude fut un des principaux rédacteurs du nouveau Code de procédure civile lorsqu'il exerça à la Chancellerie dans les années soixante-dix. Quelques années plus tôt, en 1968, Claude Parodi, alors jeune juge à Lyon, avait été élu secrétaire général provisoire du

15. André Mornet (1870-1955), magistrat qui a joué un rôle de premier plan lors de l'Épuration, mais dont le parcours sous Vichy est controversé. Voir J.-P. Jean, « Juger sous Vichy et à la libération ».

16. C. Pineau, *ibid* : *« Maintenant il est un martyr, c'est-à-dire un héros, l'un des premiers de l'histoire sombre et exaltante de la Résistance française. »*

17. A. Kaplan, *Intelligence avec l'ennemi. Le procès Brasillach*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2003 [2001], p. 283.

18. La promotion 2014 de l'École nationale de la magistrature lui a, depuis, aussi donné son nom.

Syndicat de la magistrature à sa création, chambre des criées, dans une autre aile de ce même Palais de justice, sous la bienveillante protection de Maurice Rolland. Les jeunes magistrats, qui ne voulaient plus courber l'échine comme leurs aînés, avaient sans doute choisi le fils de René Parodi pour incarner une autre forme de résistance, que légitimait le nom du martyr de la magistrature.